

portant sur le maintien de la paix sont des signes positifs, quoique faibles, de cette tendance. Nous souhaitons ardemment avoir vu juste, car alors les efforts du Canada et des autres coauteurs de la résolution L.130/Rev.4 à la vingt-et-unième session de l'Assemblée générale n'ont pas été vains. Au contraire, nous pouvons considérer que ces efforts, joints à ceux du distingué Ministre des Affaires étrangères de l'Irlande et de ceux qui l'ont appuyé, ont déjà mis en train un processus de consultations et de négociations qui produira avec le temps des résultats pratiques.

La délégation du Canada procède de l'hypothèse qu'il existe au sein du Comité des Trente-Trois un désir sincère d'en arriver à des conclusions agréées sur les différents aspects des opérations de maintien de la paix. Le Canada pour sa part n'hésitera pas à appuyer et à favoriser la réalisation d'un tel désir. A la lumière de la résolution qui nous est soumise aujourd'hui pour approbation, nous présumons que le Comité des Trente-Trois mettra l'accent en particulier sur ces sections de l'étude proposée qui portent sur les facilités, les services et le personnel que les Etats membres pourraient fournir conformément à la Charte en vue d'opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies. Dans ce cas, le Canada serait prêt à fournir des renseignements sur tous ces aspects si cela pouvait aider le Comité dans son travail. Nous espérons que les autres Etats membres, qu'ils fassent partie du Comité des Trente-Trois ou non, voudront faire de même, et que l'on pourra également tirer profit de l'expérience unique du Secrétariat en ce domaine. Quoique la nature précise de l'étude reste à déterminer, la délégation du Canada serait particulièrement heureuse de voir une étude se concentrant sur des aspects techniques, comme la normalisation de l'équipement et de l'instruction, bien que nous ne voudrions certainement pas exclure une étude d'une portée plus vaste. Ces questions devront être élaborées par le Comité des Trente-Trois, où sous l'habile direction de notre distingué Président, l'Ambassadeur Cuevas Cancino, nous espérons que l'on fera de nouveaux efforts pour en arriver à des résultats concrets.

En considérant d'une façon positive les termes de la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, la délégation du Canada ne se rend pas moins compte du nombre ou de la nature des problèmes qu'il nous reste à étudier. Passant en revue les délibérations récentes de la Commission Politique spéciale, ma délégation a toutefois pris note avec grande satisfaction des courants d'opinion suivants:

- a) Les Etats membres reconnaissent généralement que le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale ont des rôles et des responsabilités qui, loin de devoir venir en conflit, devraient leur permettre, chacun dans sa sphère différente, d'accroître la capacité de l'Organisation de régler les questions vitales qui lui sont soumises en ce qui a trait au maintien de la paix et de la sécurité.
- b) Il existe un appui très large en faveur du concept d'un barème spécial pour le financement des opérations de maintien de la paix entraînant de lourdes dépenses, étant entendu toutefois